

SAVOIRS, CULTURE, PRATIQUES ET MÉTIER EN QUESTION

TICE

Texte adopté par le Congrès national du SNES à Strasbourg (mars 2001).

L'introduction des nouvelles technologies devient progressivement une réalité d'abord au collège puis au lycée, comme outil et dans les nouveaux programmes (en maths série L notamment).

Si l'on considère les TICE comme un outil, que peuvent-elles apporter dans nos pratiques, que peuvent-elles modifier dans les relations pédagogiques ?

Pour répondre à cette question, il faut s'écarter du discours mystique qui fait des TICE le creuset de « l'homme nouveau » et la solution miracle à l'ensemble des problèmes de l'école. Les TICE méritent mieux que ce discours : la priorité est de s'intéresser aux usages réels, à leur pertinence, à leur critique. Les TICE sont déjà bien développées dans les disciplines scientifiques et technologiques. Mais les logiciels employés dans l'industrie et le commerce ne sont pas toujours adaptés à des fins pédagogiques. Si on écarte le fantasme de l'école sans murs et sans professeurs, en quoi les TICE permettent une pédagogie différenciée, un suivi individualisé, des méthodes développant l'interactivité, la pédagogie par projets, un travail collaboratif aussi bien entre enseignants qu'entre élèves ? Leur emploi ne dispense pas de l'effort intellectuel que nécessitent ces derniers et celui-ci s'inscrit dans la durée. La motivation créée par leur premier emploi est-elle pérenne ?

Outil pédagogique

Leurs apports sont multiples et il leur correspond des situations d'apprentissage et des styles d'enseignement variés. Sans croire que les TICE constituent la solution miracle aux problèmes de l'école, elles apparaissent incontournables parmi les outils qui favorisent l'activité et la motivation des élèves. Elles enrichissent la panoplie des outils « cognitifs » de l'enseignant. Internet peut faciliter l'accès aux documents

à condition de former à leur recherche et leur analyse. Les TICE peuvent aider à atteindre des objectifs d'autonomie, et permettre à la fois l'individualisation et le travail en groupe.

On peut identifier des fonctions qui correspondent à un usage intéressant des TICE : entraînement, mémorisation, recherche documentaire, simulations, modélisation, tableurs, jeux d'écriture... L'enseignement à distance restera limité dans l'enseignement de base. Par contre, il faut s'attendre à un développement de l'usage de ressources à distance dans le cadre de l'enseignement « présentiel » (enseignement hybride) : documentation, exercices, soutien...

Ces activités exigent du temps et un encadrement important : il est intéressant de noter que le CNED hésite à développer le tutorat électronique en raison des besoins en emplois qu'il entraîne !

Les collectivités locales qui financent des équipements ne peuvent imposer leur mode d'utilisation, ni les pratiques pédagogiques.

L'enseignement de l'informatique

La culture commune se transforme avec les évolutions sociales. Aujourd'hui l'ordinateur est partout. Il est essentiellement une machine conceptuelle, abstraite. Les élèves doivent se faire une représentation mentale opérationnelle des machines et des systèmes, et pour cela doivent étudier l'informatique en tant que telle, pour elle-même, dans le cadre d'un enseignement spécifique.

Un enseignement de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication doit être mis en place en classe de Seconde. Ce qui ne retire rien à la nécessité pour les différentes disciplines d'intégrer des savoirs et des savoir-faire dans ces domaines. En Première et Terminale, tous les élèves qui le souhaitent doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement « Informatique et TICE », à travers des options diversifiées selon les séries.

La formation des enseignants et les IUFM

Elle doit avoir pour objectif de donner la maîtrise conceptuelle des outils utilisés (machine et logiciel) et de leur utilisation pédagogique.

En formation initiale, point désespérément faible de la formation aux nouvelles technologies, celles-ci doivent être intégrées dès l'univer

sité à la formation initiale disciplinaire et, en IUFM, aux trois composantes de la validation dans toutes les disciplines.

En formation continue, il faut offrir des formations cohérentes et diversifiées à tous les enseignants, notamment des dispositifs de suivi et de formation « de proximité » dans les établissements.

Pour la formation ressource, une formation plus approfondie et diversifiée doit être proposée à 10 % des enseignants, en particulier à des nouveaux enseignants, pour leur permettre d'assumer les fonctions de formateur, personne ressource, enseignant d'informatique des filières générales, concepteur de logiciel...

La gestion des parcs informatiques des établissements

Équiper les établissements scolaires est nécessaire, mais subsiste la question cruciale des personnes ressources qualifiées indispensables au bon fonctionnement au quotidien des ordinateurs. Dans les entreprises, la « norme » est d'une personne pour environ une centaine de machines. On en est encore loin dans le système éducatif. Il faut définir des profils diversifiés de compétences techniques et pédagogiques, créer des postes et emplois dédiés, prévoir un budget spécifique pour la maintenance et l'investissement. Il faut développer sur le terrain des formules de type laboratoire, dans lesquelles un enseignant et un technicien coopèrent, dans le cadre d'un maillage local, départemental et académique. Il est urgent de recruter des ingénieurs réseaux dans les rectorats qui soient disponibles pour les établissements. Fiabilité et robustesse des configurations, automatisation d'un certain nombre de tâches signifient autant de temps dégagé pour les personnes ressources, au profit de l'aide aux enseignants.

Les logiciels libres

Le ministère de l'Éducation nationale (voir accord cadre avec l'AFUL) s'est prononcé clairement en faveur des logiciels libres en tant que solution alternative de qualité et à moindres coûts, dans une perspective de pluralisme technologique. Le ministre de la Fonction publique s'est exprimé récemment dans le même sens. Des initiatives ont été prises. La question se pose pour les administrations de reprendre pour leur propre compte la démarche du logiciel libre. Ainsi, le ministère doit soutenir l'usage des logiciels libres, non seulement Linux, mais aussi les logiciels éducatifs réalisés sur une base collaborative et ouverts.

Le rôle du service public d'éducation

Le bureau virtuel que développe le MEN constitue une initiative intéressante, mais son utilisation et son développement supposent qu'une aide financière à l'équipement des personnels soit mise en place. Le bureau virtuel doit être un des moyens d'assurer la circulation et la transparence de l'information, tout en respectant la confidentialité des correspondances privées.

La diffusion et la valorisation des applications proposées par les acteurs du système éducatif doivent être assurées par des structures publiques (CNDP, CRDP, CNED, sites publics...). Des moyens (décharges de service) doivent être dégagés pour permettre la productions d'outils pédagogiques. Les documents ou logiciels pédagogiques créés par les enseignants doivent être protégés par des licences qui permettent d'en contrôler l'utilisation.

Le MEN doit affirmer son indépendance vis-à-vis des grandes multinationales du multimédia.

Les nouveaux droits syndicaux

Les droits des élus des personnels doivent être rénovés d'urgence : l'accès aux outils modernes doit leur être reconnu et certaines administrations doivent cesser de s'opposer sans raison valable à la transmission de fichiers informatisés et à l'accès aux bases de données nécessaires au travail des élus.

L'administration et les syndicats doivent dans ce cadre respecter la confidentialité des informations échangées.

L'administration doit fournir aux organisations syndicales les moyens matériels nécessaires et proposer les formations aux outils qu'elle devra mettre à disposition.

Aujourd'hui, alors qu'une minorité de collègues en sont utilisateurs, l'entrée massive des nouvelles technologies va bouleverser les pratiques de nos métiers, de la préparation des cours à la vie scolaire. C'est pourquoi, il convient de continuer la réflexion dans le cadre des observatoires des programmes et des pratiques.

Pour jeter les bases de ce qui manque le plus aujourd'hui, une véritable politique des pouvoirs publics, le SNES souhaite l'organisation d'assises nationales des TICE qui associeraient organisations syndicales, associations et pouvoirs publics.